La terrible collision d'autos de Caudry

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Du sang et des fleurs

Cependant, des voitures dont les neuf occupants gisaient sur le sol, partaient des cris, entrecoupés de plaintes déchirantes. Un jeune ouvrier agricole de Montigny, M. Charles Blandin, qui prenait une consommation au café Delpierre, se précipita. Déjà, le chauffeur de la voiture tamponnée, M. Léon Robert, en dépit de ses blessures à l'œil droit, à la jambe gauche et à l'épaule gauche, était sur pied. Les deux hommes parvinrent à redresser l'auto couchée sur le flanc et à dégager les occupants. Mlle Marthe Robert, portait une blessure à la face, sans gravité ; Mlle Poulain, des blessures graves aux deux jambes.

Mlle Marie Lévêque, qui avait reçu de multiples contusions, portait en outre une fracture du crâne. Quant au cinquième occupant, M. Henri Robert dont le thorax avait été défoncé, il avait succombé sur le coup.

Dans l'autre voiture, les occupants n'avaient pas été non plus épargnés. M. Léonce Direz était blessé à la figure et au bras droit ; sa sœur, Mme Louys-Direz, avait reçu une profonde coupure à l'arcade sourcilière et des blessures à la face ; Mme Henry Louys, un déchirement de l'oreille gauche. Mais la plus sérieusement blessée était Mme veuve Direz-Lamirault, qui avait reçu une profonde entaille dans le cuir chevelu.

Les personnes valides, aidées par des ouvriers agricoles accourus à la nouvelle de l'accident, s'employèrent à transporter le mort et les blessés dans le café Delpierre qui en un clin d'œil fut transformé en une salle d'hôpital.

Sur la route, jonchée de débris de verre, contraste navrant, des fleurs baignaient dans des mares de sang.

Pendant que Mme Delpierre, aidée de sa jeune fille Julia, soignait les blessés, M. Lesage, docteur à Caudry, mandé en toute hâte, donnait les premiers soins aux malheureux. Peu après, arrivait M. Biot, chirurgien, qui transportait dans une auto les deux personnes les plus grièvement blessées, Mlle Lévêque et Mme Direz, en sa clinique, 76, boulevard Faidherbe, à Cambrai.

Mlle Marie Lévêque a subi l'opération du trépan. Son état, quoique très grave, n'est pas désespéré.

Les autres blessés furent ensuite reconduits par des moyens de fortune, à Reumont et à Caudry.

Au cours de la journée de mercredi, une foule nombreuse a stationné sur les lieux de l'accident.

La gendarmerie de Caudry a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités.

Le vote des lois militaires avant la clôture de la session du Parlement

Après le Conseil des Ministres qui s'est tenu hier à l'Elysée, M. Painlevé, ministre de la Guerre, renouvelant les déclarations faites sur ce point, à différentes reprises par le président du Conseil, a déclaré que le gouvernement entendait ne pas clôturer la session avant le vote des lois militaires et de la réforme électorale.

Le Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mercredi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue. M. Briand a entretenu le Conseil de la situation extérieure.

POUR LA PROTECTION DES ENFANTS TRADUITS EN JUSTICE

Après avoir soumis à la signature du Président de la République un décret nommant des magistrats, le Garde des Sceaux a fait également signer au Président de la République, un décret, ayant pour objet la création d'un comité national pour la protection des enfants traduits en justice. Ce comité servira de lien entre les diverses œuvres dont il coordonnera les efforts. Il provoquera les améliorations nécessaires dans l'œuvre de relèvement et de reclassement des pupilles, confiés aux institutions charitables. Ce comité comprendra quinze membres nommés d'abord par arrêté du ministre de la Justice, puis désignés, au cours des vacances par le comité lui-même.

LA VISITE DE NOTRE ESCADRE A PORTSMOUTH

M. Georges Leygues, ministre de la Marine, a fait connaître au Conseil le rapport du contre-amiral Pirot, sur l'accueil particulièrement chaleureux que la deuxième escadre française a reçu à Portsmouth, de l'amirauté britannique, des autorités civiles et des populations.

Le ministre se rendra le 12 courant, à Brest, pour inaugurer le Monument élevé à la mémoire des marins des flottes militaire et de commerce morts pour la France pendant la guerre.

M. Georges Leygues posera le même jour, le premier rivet d'un nouveau croiseur de 10.000 tonnes. Un Conseil de cabinet aura lieu samedi matin

LE MANDAT MUNICIPAL DE SIX ANS

La Commission Sénatoriale d'administration générale a tout d'abord approuvé un rapport de M. Coyrard, tendant à autoriser les Conseils généraux à fixer la date de leur première session ordinaire entre le 15 avril et le 15 mai. Il est probable que cette assemblée devra en délibérer à nouveau.

M. Laboulbène a ensuite été chargé de rapporter une proposition tendant à porter de quatre à six ans la durée du mandat municipal. Nous croyons savoir que la Commission est favorable à cette réforme.

L'ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSEURS

Enfin, la Commission a délibéré sur une proposition votée par la Chambre, tendant à accorder aux professeurs d'écoles primaires supérieures, l'éligibilité au Conseil municipal de la commune où ils exercent leurs fonctions. Favorable au principe de la proposition, la Commission a adopté un texte qui donne satisfaction aux intéressés.

Le crime d'un Polonais à Loison-sous-Lens

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ramené à la prison de Béthune, il subit plusieurs interrogatoires sérieux. Toujours il nia avoir fait disparaître son petit garçon, affirmant l'avoir confié à un parisien, dont il ignorait le nom et l'adresse.

Devant les affirmations de Stachon, n'ayant aucune preuve contre lui, M. Dutilleul, juge d'instruction, signait il y a quatre jours, une ordonnance de non-lieu et l'inculpé était mis en liberté. Il quitta la prison de Béthune sans aucun argent, pour aller où ? Mystère !

Un fait nouveau

Mardi soir, M. Gaston Caullier, ouvrier mineur, demeurant 6, rue Sarrebruck, cité de la fosse 21, à Harnes, cherchant de l'herbe pour ses lapins, près d'une part de marais qu'il cultive, au lieu dit « Le Bois d'Annay », entre l'écluse et le Pont Levis, trouva un chapeau de toile d'enfant, maculé de sang ; il constatait en même temps qu'une partie de son jardin avait été fraîchement remuée. Il alla porter sa trouvaille au garde-champêtre Daroux et lui fit part de la constatation qu'il avait faite dans son champ. Le garde informa aussitôt de la chose, M. Serroen, maire de Loison.

Des recherches

Mercredi matin, à la première heure, le Maire, avec son garde et M. Delattre, fossoyeur, se rendirent au lieu indiqué pour y pratiquer des fouilles. La terre fut remuée à une certaine profondeur, qui amena la découverte d'un cadavre de chien.

M. Serroen et le garde Daroux, qui se rappelaient la disparition du petit André Stachon, furent pris de doute. Le chapeau ayant été trouvé près d'un blockauss construit pendant la guerre par les Allemands, ils résolurent de le visiter. Avec le fossoyeur Delattre ils descendirent dans le souterrain. Dans une première galerie à 4 mètres de l'entrée, ils trouvèrent un cache-col d'enfant ; cette trouvaille les fit continuer leurs recherches.

Découverte du cadavre

Prenant une deuxième galerie à droite de la première, ils furent arrêtés par un amas de gros blocs de ciment armé qui les intrigua ; ils fouillèrent et virent deux pieds d'enfant sortant de dessous les pierres ; en quelques minutes ils dégagèrent celles-ci et furent en présence du cadavre d'un enfant, réduit à l'état de squelette. Aucun doute pour les visiteurs, c'était un crime et la disparition du petit André Stachon devait s'y rapporter.

M. Serroen se rendit immédiatement à la caserne de gendarmerie de Lens et rendit compte de sa découverte au capitaine Courtelin. Celui-ci dépêcha deux gendarmes et informa le Parquet de Béthune.

Mercredi à 3 h. 30 arrivaient à Loison, MM. Aubertot, Procureur de la République ; Duthilleul, juge d'instruction et Duvet, commis-greffier ; ils se rendirent au blockauss où les attendaient MM. Courtelin, capitaine de gendarmerie ; Morrachini, commissaire de police à Lens et Serroen, maire de Loison. Les magistrats visitèrent le souterrain puis firent sortir le cadavre qu'on transporta dans une caisse, à la mairie de Loison.

Les témoins reconnaissent les effets de l'enfant

La dame Gaïda et les époux Czudek qu'on était allé chercher furent mis en présence des bottines trouvées sur le cadavre ; tous trois les reconnurent formellement comme ayant appartenu au jeune André Stachon ; la dame Gaïda déclara qu'elle en était d'autant plus certaine que c'était elle qui les avait achetées dans un magasin de Lens. Les témoins reconnurent également les lambeaux d'un costume bleu et blanc que portait le petit André le jour de sa disparition.

L'autopsie

M. le docteur Lecat, de Billy-Montigny, médecin-légiste, examina les débris humains du cadavre de l'enfant ; il constata une fracture de la boîte cranienne et déclara que le cadavre était bien celui d'un enfant âgé d'environ 3 ans, de forte corpulence.

Aucun doute, c'était celui du jeune André Stachon.

M. Duthilleul, juge d'instruction, a interrogé longuement en présence de l'agent de police Harock de Lens, interprète, les témoins polonais ; aucun doute pour lui, actuellement. Stachon a bien tué son enfant qui le gênait.

Un nouveau mandat d'arrêt a été immédiatement lancé contre le père criminel ; il ne saurait tarder à se faire « repincer ».

Les habitants de Loison ne connurent que bien tard, dans la soirée, ce qui signifiait la descente du Parquet de Béthune dans leur paisible commune ; tous accusent le polonais Stachon du meurtre de son fils André.

V. T.

Inquiétante disparition d'une fillette à Douai

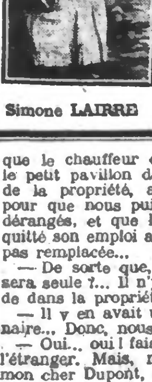

Simone LAIRRE

Nous publions ci-contre la photographie de la jeune Simone Lairre, âgée de 5 ans 1/2, qui depuis samedi dernier a disparu de la demeure de ses parents, rue la Fonderie, à Douai.

L'angoisse de ceux-ci grandit d'heure en heure, et les recherches actives de la police pour retrouver la fillette n'ont, malheureusement donné jusqu'ici aucun résultat.

La création d'une gare aérienne à Lille

M. BLIN, DIRECTEUR RÉGIONAL DES P. T. T. EN DÉCRIT LES AVANTAGES EN UN RAPPORT DOCUMENTÉ

A la dernière réunion du premier Groupement Régional Economique, M. Blin, directeur régional des P.T.T. a produit un remarquable rapport sur les avantages qui résulteraient au point de vue postal de la création de services aériens internationaux ou régionaux avec point d'attache à Lille.

Pour le moment, il s'agit de trois lignes : Lille-Londres (250 kil.) ; Lille-Metz-Strasbourg (490 kil.) ; Lille-Amiens-Rouen-Le Havre (275 kilomètres).

Dès le début de son rapport, M. Blin nous dit d'abord à quel point de vue il convient de se placer si on aborde cette question de relations postales aériennes.

« Il y a tout lieu de remarquer, dit-il, que si le frêt postal constitue une ressource importante de l'aviation commerciale, c'est dans les courriers du soir, les plus chargés en correspondances, que ce frêt doit être recherché. Ces courriers actuellement centralisés dans les bureaux gares de Lille, Arras, Amiens ou dirigés sur les services ambulants de nuit, ne parviennent pas, en général, pour la première distribution du lendemain, **sauf dans les relations du voisinage et dans celles avec Paris.** L'avion postal se trouve être tout indiqué pour remédier à ce point faible de l'organisation. En partant très tôt le matin, de son point d'attache, il peut parvenir à destination pour la première distribution dans un rayon de 300 à 400 kilomètres, suivant la vitesse du type d'avion utilisé et les facilités d'acheminement du courrier entre les aéroports et les bureaux de poste aux deux extrémités de la ligne ».

Entrant ensuite en plein dans le vif de son sujet et dans les explications de pratique, M. Blin continue : « C'est dans cet esprit qu'ont été établis les projets ci-après :

LIGNE AÉRIENNE LILLE-LONDRES

L'horaire proposé à l'aller est le suivant : Lille, 4 h. 30 ; Calais, 5 h. 30 ; Croydon, 6 h. 30. « Ce service, déclare M. Blin, serait en correspondance avec l'ambulant Paris-Boulogne prolongé, train 23, au moyen d'une navette automobile assurant la liaison entre la station de Caffiers et l'aérodrome de Saint-Inglevert, près de Calais.

« Actuellement, l'acheminement du courrier postal Nord-Angleterre a certainement quelques lenteurs forcées. C'est ainsi que toutes les correspondances qui ne peuvent profiter à Lille, du départ de 18 h. (à Roubaix, 16 h. 59 ; à Turcoing, 16 h. 50 ; Dunkerque, 19 h. 12) ne sont remises à Londres que dans la soirée du lendemain. Le service aérien proposé couperait utilement ce grand intervalle et permettrait aux plis urgents, même déposés très tard, d'être distribués dans la matinée à Londres.

De la création d'une gare aérienne à Lille, de grands bénéfices seraient retirés.

Les derniers courriers parvenant à Lille-Gare à minuit (Dijonnais) à Arras et Amiens-Gare avant le passage des trains 302 (Lille-Paris) et 23 (Paris-Boulogne), on peut dire que toutes les correspondances urgentes déposées dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme jusqu'à l'heure du dernier départ, pourraient profiter de la voie aérienne. Cet avantage s'étendrait même à une partie du courrier de l'Aisne acheminé soit par train 1258 (Laon, 18 h. 13 ; Amiens, 23 h. 28) ou par ambulant «Soissons à Paris», train 244 (Laon 18 h. 28 ; Paris, 20 h. 32) auxquels fait suite le train 23 (Paris, 23 h. 43 ; Amiens, 2 h.). Actuellement, ce courrier ne peut profiter à partir de Paris ou d'Amiens que de l'ambulant Paris à Calais 1° (Paris, 6 h. 35 ; Amiens 8 h. 45 ; Boulogne, 10 h. 50 ; Londres, 15 h. 30) Les envois de Paris déposés après le départ de Paris à Dieppe, 20 h. 45 seraient favorablement acheminés par le train 23 (23 h. 43).

Au retour, l'avion pourrait suivre l'horaire suivants : Londres, 8 h. ; Calais, 9 h. et Lille 10 heures.

L'avantage serait que tous les plis urgents de Londres, qui n'ont pu profiter du dernier départ à 19 h. 45 (levées effectuées entre 16 h. 30 et 19 heures, suivant districts) et l'important courrier de nuit provenant des différents points de la Grande-Bretagne seraient remis le jour même à Calais, Amiens, Arras, Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Douai, Cambrai, Armentières et dans de nombreuses localités desservies par les trains quittant Lille entre 11 et 13 heures.

Les passagers éventuels pour la Belgique disposeraient des trains 2713 (10 h. 44) vers Bruxelles 309 (11 h. 01 et 2521 (11 h. 25) vers Gand et Ostende ».

LA LIGNE LILLE-METZ-STRASBOURG

C'est la seconde ligne envisagée. L'horaire proposé à l'aller est : Lille, 3 h. ; Metz, 5 h. 30 Strasbourg, 6 h. 30.

M. Blin nous révèle dans son rapport :

« Ce service pourrait être en correspondance à Strasbourg avec l'avion postal Paris, Strasbourg, Prague, Varsovie, Constantinople. (Service d'été tri hebdomadaire (lundi, mercredi, vendredi) ; Paris, 7 h. 45 ; Strasbourg, 11 h. 15).

Actuellement, le service postal est assuré dans un train à marche rapide : le « Calais-Bâle » (train 1533, Lille, 21 h. 20) dont le départ a lieu trop tôt de Lille pour recueillir la majorité du courrier du soir. Après 21 h. 20, les correspondances pour l'Est sont acheminées par les services ambulants via Paris et ne parviennent que pour les distributions de l'après-midi à Metz et Strasbourg. Ces particularités et l'activité des relations Nord-Est, permettent d'escompter pour l'avion un frêt postal intéressant. D'ailleurs, la similitude des industries : métallurgiques, textiles, de l'alimentation, appelle un courant actif d'échanges que ne manqueraient pas de stimuler la facilité et la rapidité des relations postales.

L'heure fixée pour le départ permettrait au courrier du Nord, d'une partie du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de bénéficier des premières distributions à Metz et Strasbourg.

« Le retour pourrait être réglé de la manière suivante : Strasbourg, 11 h. 45 ; Metz, 12 h. 45 ; Lille, 15 h. 15.

Les correspondances recueillies dans la matinée à Strasbourg et Metz profiteraient de la dernière distribution à Lille et les passagers éventuels pourraient se rendre à Londres par l'expresse de 15 h. 57 (arrivée à Londres, 22 h. 50) ; à Bruxelles par 2250 (Lille, 17 h. 4) ; à Ostende et Gand par le 2511 (Lille, 17 h. 2).

L'organisation projetée Lille-Strasbourg et retour permettrait donc de recevoir à Lille, dans la soirée, la réponse à une lettre déposée la veille jusqu'à une heure avancée de la nuit. Actuellement, cette réponse ne pourrait parvenir, au plus tôt, que le surlendemain matin (dépôt avant le départ du Calais-Bâle : 21 h. 20).

Une escale à Nancy pourrait peut-être être envisagée dans les deux sens ».

LA LIGNE LILLE-AMIENS-ROUEN-LE HAVRE

C'est la troisième ligne proposée et peut-être la plus importante au point de vue affaires, car, en effet, rien qu'au point de vue lettres, cartes, imprimés, le trafic annuel se monte en 1926 à 1.205.291 envois pour le département du Nord, contre 1.179.214 en Angleterre.

L'horaire proposé à l'aller est : Lille, 4 h. ; Amiens, 5 h. ; Rouen, 6 h. ; Le Havre, 6 h. 30.

« Ce service, dit M. Blin, permettrait de déposer à Rouen et Le Havre les correspondances centralisées à Lille-Gare et Amiens-Gare par les trains de la soirée et de la nuit, en particulier par les trains 302 Lille à Paris, 2 Boulogne à Paris, qui drainent le trafic du Pas-de-Calais.

Avec l'organisation actuelle, les correspondances de Lille et d'Arras ou parvenues dans ces deux villes empruntent le train 318 (Lille, 18 h. 20) ; Amiens, 19 h. 44. puis les trains 1235 (Amiens, 21 h. 15 ; Rouen, 23 h. 30) et 133 ambulant Paris au Havre 2° (Rouen, 2 h. 28, Le Havre, 4 h. 29). Ces correspondances sont comprises dans la première distribution dans les villes considérées.

Après le départ du train 316, le courrier est dirigé sur le service ambulant Lille-Paris train 302 et parvient à Rouen et Le Havre pour les distributions de l'après-midi. La liaison aérienne viendrait donc compléter heureusement l'organisation existante et permettre aux envois déposés très tard d'être remis aux destinataires le lendemain matin. Le retardement possible de l'expédition des plis dans les principales villes du Nord envisagées précédemment est le même que celui qui a été fixé pour les correspondances destinées à l'Angleterre.

« Dans l'autre sens, l'avion pourrait quitter Amiens respectivement à 14 h. 30 et 15 h. 30, pour arriver à Lille à 16 h. 30. Une correspondance vers Bruxelles serait assurée par le train 2250 à 17 h. 4 pour les voyageurs éventuels et le courrier belge serait acheminé par le 2711 à 17 h. 34.

Les correspondances recueillies profiteraient de la dernière distribution à Lille, comme pour l'avion Lille-Strasbourg, la réponse à une lettre partie très tôt le matin pourrait parvenir à Lille dans la soirée.

Des dispositions devraient être prises au départ, à l'arrivée et dans chacune des escales pour assurer des liaisons entre les aéroports et les bureaux de poste intéressés. Le service des liaisons serait bien entendu à la charge des compagnies aériennes ».

LES CONCLUSIONS DE M. BLIN

« En résumé, termina M. Blin, les relations aériennes du matin : Lille-Londres, Lille-Metz-Strasbourg, Lille-Amiens-Rouen-Le Havre, présenteraient au point de vue postal des avantages très marqués pour l'acheminement des correspondances urgentes, et il y a lieu de penser que leur mise en vigueur serait favorablement accueillie par le public. La création des lignes considérées permettrait, en outre, de se rendre compte des résultats que peut donner l'exploitation de cette branche de l'aviation commerciale et de compléter ou de modifier, après expériences, l'organisation de notre réseau aérien, en conformité des besoins ou des exigences du public ».

RÉALISATION PROCHAINE, SANS DOUTE

Comme on voit, le Directeur régional des P.T.T. à Lille, conclut nettement en faveur de l'utilité de la création d'une gare aérienne à Lille.

M. le colonel d'aviation Hénard ; M. Crombez, un des plus renommés pilotes de l'Association Aéronautique du Nord ; M. Balavoine, adjoint au Maire de Lille, se sont déclarés fermement partisan de la création de cette gare aérienne à Ronchin-Lille, aussi bien à titre provisoire qu'à titre définitif, probablement.

Il semble bien que, dans ces conditions, la réalisation d'un service postal aérien, précédant celle d'un service commercial, ne doive plus trop se faire attendre. Les vœux des lanceurs d'idée, des théoriciens, des hommes d'affaire qui ont en vue surtout les choses pratiques, ne sont-ils point d'accord pour en déclarer l'utilité ?

V. B.

Les graves différends internationaux

La S. D. N. informée de la rupture albano-serbe

La note du Gouvernement albanais, sur la rupture serbo-albanaise, a été, sur sa demande, communiquée à titre d'information aux membres du Conseil de la S.D.N.

L'Angleterre va demander des garanties précises à l'Egypte

Selon le « Times », de nouvelles instructions ont été envoyées au haut commissaire britannique en Egypte, en vertu desquelles le Gouvernement du Caire sera prié de donner des garanties précises concernant l'armée égyptienne. Il sera également informé du désir du Gouvernement britannique de conclure un arrangement satisfaisant et définitif, ayant pour objet d'empêcher que l'armée ne devienne un instrument d'intrigue politique.

LA GUERRE EN CHINE

On mande de Tien Tsin à l' « Agence Reuter » :

Le général Duncan, commandant la force de défense de Changhaï, est parti pour Pékin.

Ces trois derniers jours, le Bund a été le théâtre d'une certaine activité militaire. Des fusiliers marins américains ont débarqué avec des pièces d'artillerie, des chars d'assaut, etc.

Chamberlin et Levine fêtés à Berlin

ILS ONT ÉTÉ REÇUS PAR LE PRÉSIDENT HINDENBURG

Hier à 11 h. 30, les aviateurs Chamberlin et Levine se rendirent en compagnie de l'Ambassadeur des Etats-Unis, chez le Président Von Hindenburg. Celui-ci se fit donner quelques détails sur leur vol ; il a félicité les deux américains et exprimé l'espoir que cet exploit contribuerait au rapprochement des peuples allemand et américain. Le Président remit ensuite sa photo aux aviateurs.

A midi, Chamberlin et Levine quittaient le Palais de la présidence, salués par les acclamations de la foule et mitraillés par les déclics des appareils des nombreux photographes et cinématographes, massés devant le Palais de la Présidence.

A l'Ambassade des Etats-Unis, la voiture transportant les aviateurs et l'Ambassadeur M. Schurmann, eut de la peine à se frayer un chemin à travers la foule.

CITOYENS D'HONNEUR DE BERLIN

On admet qu'ils resteront à Berlin au moins jusqu'à dimanche prochain et qu'ils se rendront ensuite à Vienne, Rome et Paris. Entre temps la municipalité de Berlin discute sur la réception qu'elle leur réserve.

Il est à peu près certain que Chamberlin et Levine seront nommés citoyens d'honneur de Berlin et qu'une rue de la capitale portera leurs noms. Il est même question de donner le nom de « Columbia-Strasse » à une de celles-ci.

La réception à l'Hôtel de Ville aura lieu vendredi.

REMERCIEMENTS AMÉRICAINS

Répondant au télégramme de M. Stresemann, l'ambassadeur des Etats-Unis vient d'adresser au Ministre des Affaires étrangères du Reich, une lettre par laquelle il déclare notamment, que la réception grandiose des deux aviateurs en Allemagne, ne laisse aucun doute que le résultat principal de ce grand exploit sera de resserrer encore les liens d'amitié existant entre les deux peuples.

Le Président Coolidge et le Président d'Empire ont également échangé des télégrammes de félicitations.

Ils ont été reçus l'après-midi par le Chancelier d'Empire. Une quantité de télégrammes venant de toutes les parties du monde, de nombreux bouquets, etc... sont arrivés à l'Ambassade, au nom des deux aviateurs. Les représentants de l'Autriche et de la Tchéco-Slovaquie à Berlin ont déjà invité Chamberlin et Levine à se rendre à Vienne et à Prague. Les deux aviateurs n'ont pas encore arrêté leur programme.

A LA RECHERCHE DE NUNGESSER ET DE COLI

Une dépêche d'Halifax (Nouvelle-Ecosse), signale que les conditions atmosphériques défavorables ont empêché le départ pour Terre-Neuve, de l'expédition de secours pour Nungesser et Coli, sous le commandement du major Cotton. L'aéroplane et les membres de l'expédition sont arrivés mercredi à New-York. Le major Cotton a l'intention de consacrer une quinzaine de jours à l'exploration de la côte de Terre-Neuve.

LUX

(VOIR EN DERNIÈRE PAGE)

DEUX VICTIMES D'UN INCENDIE PROVOQUÉ PAR UN BRIQUET

M. Auguste Gobert, 44 ans, employé à Reims remplissait d'essence son briquet, lorsque celui-ci tomba et s'enflamma. Le feu atteignit le litre d'essence qui provoqua un commencement d'incendie.

En combattant le sinistre, M. Gobert, dont les mains étaient imprégnées d'essence, fut gravement brûlé et Mme Gobert, en voulant éteindre le feu avec une couverture, fut également grièvement brûlée aux mains, à la poitrine et au visage.

LE SECRÉTAIRE DU PARTI SOCIALISTE DE LA SARTHE BLESSÉ GRIÈVEMENT

Une dépêche du Mans annonce que M. Maurice Monier, secrétaire fédéral du Parti Socialiste de la Sarthe, qui fut candidat aux dernières élections partielles, faisait une promenade en bateau sur la Sarthe. Près de Parcé, en atterrissant, il tomba, et se fit une fracture du bassin.

M. Monier a été transporté dans une clinique du Mans.

A LA CONFÉRENCE DES BATONNIERS DES DÉPARTEMENTS

La conférence des bâtonniers des départements vient de se réunir à Paris.

Au cours de la séance du matin, de nombreuses questions d'ordre professionnel ont fait l'objet d'une discussion approfondie, notamment au sujet des patentes, de la clause compromissoire des charges toujours croissantes, de l'assistance judiciaire, de la suppression des tribunaux d'arrondissement et ses conséquences pour les barreaux.

Au cours de la réunion il a été procédé au renouvellement du bureau permanent.

Ont été réélus : Président, Me Simon (Versailles) ; Vice-présidents : Me Lemaître (Gap) et Me Baré (Dijon) ; Assesseurs : Me Delahaye (Caen), Me Séjourné (Orléans), Me Balavoine (LILLE) ; Trésorier, Me Normand d'Authon (Angers) ; Secrétaire, Me Grimod (Laval).

DERNIÈRE HEURE

A la Chambre, aujourd'hui

La Chambre reprendra ce matin la suite de la discussion du projet portant approbation de la convention relative à la gestion du monopole des allumettes.

M. BLONDEAU, directeur des Manufactures, doit achever ses explications commencées vendredi dernier. Trois orateurs mandatés ont encore à prendre la parole : MM. Georges Bonnet, de Moro-Giafferri et Moutet, représentant respectivement les groupes radical, républicain-socialiste et socialiste.

On compte en outre sept autres orateurs non mandatés : MM. Ernest Lafont, Uhry, Garchery, Cachin, Victor Jean, Paul Aubriot et l'amiral Jaurès Enfin, M. Malvy interviendrait dans la discussion.

Le passage à la discussion des articles aurait lieu vendredi. Ce même jour se poursuivra le débat sur les menées communistes.

IL Y AURAIT 630 DÉPUTÉS

La Commission du Suffrage universel doit statuer cet après-midi sur les conclusions de sa sous-commission chargée d'établir le tableau des circonscriptions.

D'après des bruits de couloirs, le nombre des députés atteindrait 630. M. Léon Barety, rapporteur, a déclaré qu'il n'était pas tout-à-fait d'accord avec ses collègues et a ajouté qu'au cas où la Commission ne partagerait pas son avis et accepterait la répartition des circonscriptions telle qu'elle est prévue d'après les travaux de la sous-commission, il pourrait être amené à se démettre de ses fonctions de rapporteur.

On prévoit déjà que si cette éventualité se produisait, le rapport pourrait être confié à M. Payra.

Le drame nocturne de Beaufort

LE DOMESTIQUE DE FERME CARNOYE SERAIT BIEN DÉCÉDÉ DES SUITES DE VIOLENCES

Nous avons annoncé dans notre numéro de mercredi que, contrairement à la première hypothèse, Léon Carnoye, 57 ans, grièvement blessé et trouvé râlant sur la route entre Beaufort et Hautmont, par un automobiliste, M. Bourlard, brasseur, dans la nuit du 5 au 6 juin, n'avait pas été victime d'un accident d'automobile, mais était décédé à la suite de coups et violences dont se serait rendu coupable un jeune douanier, le préposé Penin Jean-Baptiste, 23 ans, de Beaufort. Voici comment les faits se seraient passés :

EN REVENANT DE LA FÊTE...

Dimanche, dans la nuit, Penin Jean-Baptiste revenait de la fête communale de Dourlers et Carnoye Léon, de celle de Dimechaux. Ils se rencontrèrent à Beaufort, vers 23 heures, chez Mme Legat, débitante. Ils étaient tous deux en état d'ivresse. Ils sortirent ensemble en discutant et Penin traînait Carnoye sur la route. Il l'abandonna à deux reprises pour aller boire dans les estaminets.

SCÈNES DE BRUTALITÉ

Les témoins sont formels. Un jeune homme qui revenait de la fête de Wattignies, remarqua les deux hommes en conversation avec deux cyclistes. Penin traînait sa victime en la tenant par la tête.

Un autre témoin, Mme Rosier, qui était éveillée pour donner le sein à un bébé, remarqua deux ombres.

Carnoye se plaignant des brutalités de Penin, ce dernier aurait déclaré : « Ne dis rien, ou je te fiche un coup de poing dans la g... » et il continua encore à traîner Carnoye. Le malheureux, ayant sans doute déclaré qu'il raconterait ce qui s'était passé, le douanier aurait répondu : « Ne t'en fais pas pour le douanier de Beaufort ! ».

L'AUTOPSIE DU CADAVRE

Le Parquet d'Avesnes, composé de MM. Mabit, substitut du procureur de la République ; Bornet, juge d'instruction ; Petitfils, commis greffier, s'est rendu sur les lieux, hier mercredi, à 9 heures du matin. De son côté, le docteur Triqueneaux, médecin-légiste, a procédé à l'autopsie du cadavre. Cette opération a révélé des traumatismes sur la tête et sur diverses parties du corps. Le gros intestin était perforé et la victime avait dix côtes fracturées. On suppose que Carnoye a reçu de violents coups de pied et de poing dans le ventre, après qu'il fut tombé sur le sol. On ne peut encore déterminer si ces blessures proviennent de violences ou d'écrasement. Des présomptions sérieuses cependant, laissent supposer que la victime est décédée des suites de violences.

L'ENQUÊTE

Deux faits sont à retenir : Penin a été vu par plusieurs témoins alors qu'il traînait Carnoye. D'autre part, **on a la certitude qu'aucun véhicule n'est survenu entre le moment où il a été aperçu sur la route et le moment où la voiture de M. Bourlard est passée.**

Le douanier a été interrogé. Rappelant ses souvenirs, il a déclaré qu'il se souvenait bien d'avoir traîné Carnoye, mais a affirmé qu'il ne lui avait porté aucun coup. Il a été placé sous mandat de dépôt et sera transféré incessamment à Avesnes, où le Parquet est rentré vers 10 h. 30.

Ce meurtre a causé une bien vive émotion dans la paisible commune de Beaufort. Léon Carnoye était employé comme domestique de ferme. Il était bien noté et jouissait de l'estime générale. Penin est également bien noté.

L'enquête continue.

Si vous souffrez des reins, buvez de l'eau de LUCHEUX

AUX RÉSERVISTES DE LA CLASSE 1920

Il est rappelé aux familles des réservistes de la classe 1920 convoqués pour accomplir une période d'instruction militaire en 1927 et qui sollicitent le bénéfice de l'allocation journalière qu'elles ont intérêt à déposer **sans retard** leurs demandes à la mairie de la commune de leur résidence.

FEUILLETON DU 9 JUIN 1927. — N° 12

le Circuit de la mort

A. Boissières

ROMAN

« Rappelez-moi donc votre affaire, mon cher Dupont ! »

— Elle est simple et sans grands risques, répondit le compagnon de l'étranger. Voici : « C'est une vieille dame qui habite seule, avec son fils, un petit hôtel assez désert, boulevard de Montmorency... la marquise de Larive.

— Avec son fils ? remarqua Los Angelos. Et vous dites que l'affaire est simple et sans risques ?

— Oui, si nous nous décidons à tenter le coup... dès ce soir !

— Et pourquoi ce soir ?

— Parce que, ce soir, le comte Tiburce doit passer la soirée à son cercle de la rue Taitbout... et que sa mère sera seule dans son hôtel !

Le faux Los Angelos se rencoigna dans un coin de la voiture, et précisa :

— Votre marquise n'a donc pas de domestiques à son service, mon cher Dupont ?

— Si ! trois en tout... Le chauffeur, la cuisinière et une femme de chambre !

— Et vous appelez ça un joli coup, sans risques ?

— Sans risque aucun ! ricana le compagnon de l'étranger, quand je vous aurai dit que le chauffeur et la cuisinière habitent le petit pavillon de concierge, en bordure de la propriété, assez distant de l'hôtel, pour que nous puissions opérer sans être dérangés, et que la femme de chambre a quitté son emploi aujourd'hui même et n'est pas remplacée...

— De sorte que, ce soir... la marquise sera seule ?... Il n'y a pas de chien de garde dans la propriété ?

— Il y en avait un ! Il est chez le vétérinaire... Donc, nous jouons sur le velours...

— Oui... oui ! faisait, vaguement songeur, l'étranger. Mais, ne m'avez-vous pas dit, mon cher Dupont, qu'il était... nécessaire... de... de... supprimer la vieille dame ?

— Oui !

— Tout à fait nécessaire ?

— Absolument ! Sans quoi la combinaison n'a plus de raison d'être.

— Notez bien, mon cher ami, dit paisiblement Los Angelos, que ce n'est pas la chose en elle-même qui m'effraye ! Mais, j'ai toujous eu pour principe de ne jamais commettre un crime inutile !

« Chez cette vieille mazette de père conscrit, nous avons raflé, hier soir, quatre-vingt mille francs ! Ça, c'est du joli travail... propre et bien fait !

« Oui, je sais bien, on ne peut pas penser à tout !... Il y a les satanées empreintes qu'a relevées cet animal de Bertillon et qui, fâcheusement, me mettent à découvert, c'est-à-dire vont me forcer à m'expatrier pendant cinq ou six mois !

« Je ne suis pas encore serré de trop près, Dieu merci !... Vous m'avez offert une retraite sûre, pour cette nuit, chez votre maîtresse, cette jolie fille de Marcelle, la petite modiste de la rue du Pré-Saint-Gervais !...

« De mon côté, j'ai truqué un passeport au nom de Wilhem Smith, représentant de commerce bavarois, qui me permettra de filer, demain soir, par l'Orient-Express, au nez et à la barbe des bonshommes de la Sûreté et mettre entre eux et moi la frontière !

« Nous avons toujours agi de concert, mon cher Dupont, loyalement, franchement !... Donc, je ne crois pas être trop exigeant en vous demandant clairement, nettement, la clef de votre combinaison ! »

Le compagnon de Los Angelos réfléchit un instant avant de répondre...

— Elle vous paraît très compliquée et assez obscure ?

— Certes !

— Et elle est, pour moi, seul, très simple et très claire !

— Simplifiez ! clarifiez ! mon vieil ami !

— Nous n'avons rien à prendre ce soir ! Il n'y a pas grandes valeurs, ni argent, dans l'hôtel de la dame ! Des bijoux de famille... mais pas de blagues, n'est-ce pas ?

— Vous connaissez mes principes là-dessus... Moi, je ne travaille que pour les espèces sonnantes et trébuchantes ! De la bonne galette, et un point c'est tout !

— Eh bien, repartit Dupont, en frappant amicalement sur le genou de Los Angelos, nous aurons la galette plus tard !

— C'est, alors, un crime à tempérament que vous me demandez là ? ricana sinistrement l'homme au teint olivâtre.

— Ce que je vous demande, c'est de me faire confiance, c'est de me faire crédit ! Il y aura deux cent mille francs, après le décès de la marquise, à prélever sur l'héritage... Cent pour vous, Los Angelos, et cent pour moi !...

— Expliquez, pour voir si le coup est aussi sûr que vous le voulez dire !

— Je m'explique... Je connais le fils, le comte Tiburce de Larive, un besogneux, et qui pis est, un joueur...

— Oh ! oh ! s'exclama Los Angelos avec un sourire perfide... Et ce bon fils de famille, ce comte Tiburce, marche dans notre combine ?

L'autre eut un geste brusque de dénégation.

— Non, mais, vous voulez rire ! Je vous dis simplement que je me sers de mes relations avec le comte de Larive pour expédier une affaire que j'ai amorcée depuis beau temps ! Le fils de la marquise m'a signé pour deux cent mille francs de billets, comprenez-vous, Los Angelos ?... Il est à la veille d'un conseil judiciaire et, si je ne veux pas perdre mon argent, il est temps de s'y prendre !

— A merveille ! s'esclaffa l'étranger, et voilà un jeune noceur, empêché de faire la fête par une mère trop timorée, qui nous devra une fière chandelle ! Et vous connaissez la maman, par-dessus le marché, mon cher Dupont ?

Le compagnon de l'étranger mordillait sa fine moustache, comme secoué par un tic nerveux. Il prit un temps et répondit :

— Suffisamment pour lui rendre visite, ce soir, écoutez-moi bien, je vous prie, à dix heures !

— Je vous écoute.

— Je serai seul avec elle... Le fils ne quitte jamais le tripot que fort avant dans la nuit et ne rentre guère, boulevard de Montmorency, qu'à l'aube, quand il rentre !

— Fort bien ! Et mon rôle ?

— Se précise ainsi... Prêtez-moi toute votre attention, Los Angelos ! Inutile de venir sonner à l'hôtel, pour faire connaissance avec les deux domestiques couchés dans le pavillon du concierge !

— Naturellement... Mais...

— Il y a à côté un terrain vague... avec une petite poterne, donnant dans le parc... Elle sera ouverte à dix heures et demie. Vous arriverez à onze heures... Une lumière au premier étage vous indiquera que la voie est libre...

— Et s'il n'y a pas de lumière ?

— C'est que mes préparatifs ne seront pas au point !

— Quels préparatifs ?

Le compagnon de Los Angelos eut un geste d'irritation si accentué que son monocle lui échappa de l'arcade sourcilière...

— Ah ça ! croyez-vous, dit-il, que j'aie la même impassibilité, le même sang-froid que vous ?

L'étranger renouvela son rire sinistre...

— Enfant que vous êtes !... Je devine vos scrupules... C'est la première fois que vous verrez du raisiné. Et vous désirez, pour éviter les chichis de la vieille dame qui bouleverseraient vos nerfs de jeune homme bien élevé, l'endormir au chloroforme ?...

— C'est ça ! l'endormir et la ligoter !

— Votre attention est délicate, mon cher Dupont... Eh bien, ne vous bilez pas ! Il sera fait comme vous le souhaitez !

« Vous avez raison ! C'est simple et sans risques !... Et si Bertillon veut encore de mes empreintes, il en aura, l'animal ! L'opération vaut bien cent mille balles ! Affaire conclue ! »

Il ajouta le plus simplement du monde :

— Maintenant que nous sommes d'accord, soyez donc assez gentil, Dupont, d'abaisser la vitre de votre côté, comme je le fais du mien ! On étouffe, dans cette boîte roulante !

La boîte roulait en effet ! Elle roulait maintenant vertigineusement dans le haut de la rue Lafayette.

Le chauffeur ne savait plus quelle décision prendre ! Pas un détail, pas une parole n'avaient échappé à Pierre Doizy.

Il était comme fou d'avoir appris, par un hasard extraordinaire, la machination horrible des deux bandits, contre la marquise de Larive. Mais, en même temps, il ressentait il ne savait quel secret orgueil à être le confident, malgré lui, d'un pareil secret !

Il raisonnait, avec sa logique et son bon sens.

Il avait un avantage certain sur les deux coquins. Il les connaissait et eux ne le connaissaient point !

Il savait, lui, que les deux clients qu'il menait à Belleville étaient les cambrioleurs du boulevard Pereire, dont la police devait avoir identifié l'un d'eux, le fameux Los Angelos, désigné pour assassiner la marquise de Larive. Il avait non seulement un avantage sur les deux bandits, mais un avantage sur la police, puisqu'il connaissait l'autre, l'élégant jeune homme au monocle, qui se nommait Dupont et avait une maîtresse qui s'appelait Marcelle et habitait rue du Pré-St-Gervais

Il les tenait et ne les lâcherait plus ! Et il lui serait permis de jouer auprès de la marquise un rôle de sanveur à son tour, et qui effacerait, dans l'esprit de la dame de charité, l'impression pénible qu'elle avait gardée du fils de Mélanie, meurtrier de son père, et changerait la face de ses sentiments à son égard...

Il était absolument maître de lui, le petit mécano, aussi maître de lui qu'il l'était de son auto qui, maintenant, filait par l'avenue Secrétan et montait vers les Buttes-Chaumont...

(A suivre.)